

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

20/12/2016

20H00

Salle du
presbytère

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie - DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine – JULLIARD LAURENCE - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick - GRILLET Luc
Absents excusés	BRON Pierre – CHARDON Didier
Secrétaire de séance	DELAVOET Jean-Pierre

Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu séance du 16 novembre 2016
- Présentation diagnostic principal PLU
- Déclaration Intention Aliéner
- Convention transfert compétence EAU au SRB
- Modification statuts Communauté de Communes Vallée Verte
- Location appartement Bâtiment ancienne poste
- Avenant Travaux AEP Fargueusaz
- Questions diverses

APPROBATION COMPTE-RENDU 16 novembre 2016

Un certain nombre de conseillers municipaux n'ayant pas eu le temps de relire le compte-rendu du 16/11/2016, son approbation est reportée à la prochaine réunion.

PRESENTATION DIAGNOSTIC PRINCIPAL PLU

Le conseil ayant décidé la révision du PLU établi en 2006, Mme Muriel Conord Carde et Mr Christophe Devouassoux, urbanistes présentent le diagnostic concernant la révision N°1. Il s'agit d'un état des lieux du territoire indispensable avant de procéder à toute modification.

Celui-ci est présenté de façon suivante :

- Rappel des procédures engagées à Bogève.
- Objectif du PLU.
- Situation de la commune dans son contexte institutionnel et géographique.
- Contexte intercommunal.
- La démographie.
- Les actifs et les activités économiques.
- L'habitat et l'urbanisme.
- Les paysages et la consommation de l'espace.
- Les équipements et les réseaux.

En complément, un diagnostic complet sur les réseaux sera porté à la connaissance du conseil courant janvier.

DECLARATION INTENTION ALIENER

Le bâtiment « coopérative » faisant l'objet d'une vente aux enchères amiable programmée pour le 26/01/2017, l'étude de Maître Raffin-Renand et Moret notaires à Viuz-en-Sallaz demande à la commune de lui faire connaître sa décision sur son intention de préempter sur la future vente.

La mise à prix étant fixée à 300 000 €, avec la possibilité de baisse à 200 000 €, puis 100 000€. La préemption se faisant sur la base de la mise à prix (300 000€) et étant donné l'importance des travaux de rénovation à réaliser sur ce bâtiment, les membres du conseil, après délibération, décident à l'unanimité de ne pas préempter.

CONVENTION TRANSFERT COMPETENCE EAU AU SRB

Le 07/12/2016, le SRB (Syndicat des rocailles et de Bellecombe) a pris une délibération pour modifier ces statuts afin d'absorber le SIEPA (Syndicat Intercommunal des Eaux de Peillonnet et Alentours).

La commune de Bogève devait elle-même intégrer le SIEPA au 1^{er} janvier 2017. Elle doit à son tour prendre une délibération pour accepter la convention d'adhésion proposée par le SRB.

Après en avoir pris connaissance ainsi que de la grille de tarifs proposés jusqu'en 2020, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention.

Grille de tarifs permettant d'harmoniser sur 5 années le prix de l'eau pour l'ensemble des communes adhérentes au SRB :

ANNEE	Part fixe				part proportionnelle
	1 logement	du 2ème au 10ème logement	du 11ème au 20ème logement	à partir du 21ème logement	
2016	46	36.8	27.6	18.4	1 €/m3
2017	41.75	33.4	25.05	16.7	1.17 €/m3
2018	37.5	30	22.5	15	1 €/m3
2019	33.2	26.56	19.92	13.28	1.34 €/m3
2020	29	23.2	17.4	11.6	1.67 €/m3

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE VERTE

Monsieur le Maire informe le conseil des nouvelles délibérations prises par le conseil communautaire lors de sa séance du 12/12/2016.

Pour être en conformité avec la loi NOTRe, la CCVV a pris de nouvelles compétences devenues obligatoires à partir du 01/01/2017 :

-Accueil des gens du voyage.

-Promotion du tourisme.

-ZAE.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce sujet.

LOCATION APPARTEMENT BATIMENT ANCIENNE POSTE

L'appartement situé dans le bâtiment de l'ancienne poste étant vacant depuis le début décembre 2016, quelques petits travaux d'entretien ont été réalisés et celui-ci sera loué à compter du 01/01/2017 à Mr et Mme Soulard pour un loyer mensuel de 746.60 € hors charges.

Monsieur le maire précise qu'en raison du manque d'isolation, les charges de chauffage sont relativement élevées pour ce logement.

AVENANT TRAVAUX AEP FARGUEUSAZ

Les travaux de maillage des réservoirs Fargueusaz-Mouilles sont presque terminés. Il restera pour le printemps les branchements particuliers ainsi que la remise en état de la voirie. Ces derniers ne pouvant pas être effectués en période de gel car ils nécessitent des raccordements aériens provisoires.

Sur cette tranche de travaux, il s'avère nécessaire d'ajouter une antenne supplémentaire avec 5 branchements, ce qui entraîne une plus value de 13347.13 € HT, soit 4,14% du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour ces travaux supplémentaires.

A noter que la reprise du chantier au printemps 2017 se fera sous la conduite du SRB.

Aucune question diverse étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.